



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDELITE "EXTIME REWARDS"

Mise à jour le 22/10/2025.

Définitions

Aéroport : désigne les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles-de-Gaulle.

Paris-Aéroport : désigne Aéroports de Paris, société anonyme au capital de 296 881 806 euros, ayant son siège social au 1 rue de France 93290 Tremblay-en-France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny et immatriculée sous le numéro SIREN 552 016 628.

Application : désigne l'application smartphone et tablette numérique "Paris Aéroport" disponible uniquement sur l'App Store et Google Play.

Bon(s) cadeau(x) : désigne le bon assimilable à une réduction, issu de l'utilisation des Points Extime de la Cagnotte.

Boutique en ligne : désigne la place de marché en ligne "Extime" accessible sur le site internet www.extime.com sur laquelle sont vendus les produits des Partenaires (à l'exclusion de Excess Baggage Company France, Accor et Misterfly) ainsi que les réservations de Parking via le Service Réservation Parking sont disponibles à l'achat.

Boutique(s) partenaire(s) : désigne toutes les boutiques des Partenaires du Programme situées à l'Aéroport.

Carte de Fidélité : désigne la carte de fidélité du Membre. Cette carte est uniquement disponible sous format digital (sous forme de QR code). Elle est accessible dans l'Application et sur l'Espace de fidélité du Membre. La carte digitale peut également être adressée par email sur demande du Membre effectuée via le formulaire de contact du Site Internet ou de la Boutique en ligne.

Cagnotte : désigne l'ensemble des Points Extime collectés par le Membre dont le total est accessible depuis l'Espace de fidélité.

Conditions Générales : désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Programme.

Espace de fidélité : désigne l'espace de fidélité du Membre disponible sur la Boutique en Ligne, le Site Internet et l'Application.

Membre(s) : désigne la ou les personnes physiques ayant adhéré au Programme.

Partenaire(s) : désigne toute société partenaire du Programme dont la liste figure en Annexe 1 des Conditions Générales.

Partie : désigne individuellement le Membre ou Paris-Aéroport.



Parties : désigne collectivement le Membre et Paris-Aéroport.

Parking(s) : désigne le(s) parking(s) exploité(s) par Paris-Aéroport sur les emprises de l'Aéroport.

Personnel aéroportuaire : désigne toute personne physique, majeure au sens du droit français, titulaire d'un titre de circulation aéroportuaire, du titre d'activité professionnelle ou d'une certification démontrant d'une autorisation d'activité sur l'emprise de l'Aéroport.

Plateforme : désigne séparément soit l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, soit l'aéroport de Paris-Orly.

Points Extime : désigne les points que cumule le Membre lors de ses achats en Boutique(s) partenaire(s), sur le Site en marque blanche, l'Application et sur la Boutique en ligne.

Politique de Confidentialité du Programme : désigne la politique de confidentialité du Programme accessible au lien suivant : [Politique de confidentialité - Programme fidélité - Extime Rewards \(parisaeroport.fr\)](https://parisaeroport.fr/programme-fidelite).

Produits éligibles : désigne les produits vendus dans les Boutiques partenaires ou sur la Boutique en ligne ou sur le Site en marque blanche par les Partenaires. Sont expressément exclus de cette définition les produits suivants : presse, titres de transports, tabac et produits du vapotage, téléphonie, timbres, jeux de hasard, produits technologiques de la marque Apple, réservation d'hôtels, de séjours ou de location de voitures.

Programme : désigne le programme de fidélité "Extime Rewards".

Réservation(s) de vol(s) : désigne la ou les réservation(s) de vol(s) réalisée(s) sur le Site en marque blanche.

Service Réservation Parking : désigne le service qui permet de réserver une place de stationnement dans un des Parkings à une date et pour une durée déterminée depuis la Boutique en ligne ou l'Application.

Services éligibles salons : désigne les services vendus sur la Boutique en ligne par le Partenaire Paris Lounge Network.

Site en marque blanche : désigne le site en marque blanche <https://extime-hotel.misterfly.com> sur lequel les services du Partenaire Misterfly sont disponibles à l'achat.

Site Internet : désigne le site internet "Paris Aéroport" accessible sur www.parisaeroport.fr.

1. Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de déterminer l'ensemble des conditions applicables aux Parties dans le cadre du Programme proposé par Paris-Aéroport.

2. Description du Programme



Le Programme est destiné uniquement aux Membres.

L'adhésion au Programme permet aux Membres d'accéder à la Boutique en Ligne et de profiter d'avantage(s) ainsi que de cumuler des Points Extime qui peuvent être convertis en Bons cadeaux ou en points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor dans les conditions posées aux présentes Conditions Générales.

3. Conditions d'adhésion au Programme

3.1. Conditions relatives au Membre

L'adhésion au Programme est uniquement ouverte aux personnes physiques, âgées de plus de dix-huit (18) ans et ayant la capacité juridique au sens de la loi française.

3.2. Adhésion gratuite, nominative et personnelle

L'adhésion au Programme est gratuite.

Chaque Membre ne peut détenir qu'un seul compte d'accès au Programme et par conséquent qu'une seule Carte de Fidélité. La Carte de Fidélité est nominative et strictement personnelle, elle ne peut être utilisée que par le Membre auquel elle appartient.

3.3. Modalités d'adhésion au Programme

L'adhésion au Programme se réalise :

- De par la participation au programme de fidélité "My Paris Aéroport" dont le Programme Extime Rewards constitue la refonte ; ou
- Lors de l'inscription sur la Boutique en ligne ; ou
- Lors de la création d'un compte client sur l'Application ou le Site Internet ; ou
- Dans les Boutiques partenaires, par l'intermédiaire d'un conseiller de vente.

Les données suivantes doivent être obligatoirement communiquées par la personne souhaitant adhérer au Programme : civilité, nom, prénom, numéro de téléphone et adresse email valide.

Paris-Aéroport ou le conseiller de vente en Boutiques partenaires peut demander à cet effet au Membre toutes pièces justificatives jugées nécessaires. Le Membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies dans le cadre de son adhésion et pendant toute la durée de son adhésion.

Paris-Aéroport rappelle que la transmission d'informations erronée(s), incomplète(s) ou obsolète(s) engage la responsabilité civile et/ou pénale du Membre. En cas de fourniture d'informations erronée(s), incomplète(s) ou obsolète(s), Paris-Aéroport se réserve le droit de mettre fin à l'adhésion du Membre. De plus, Paris-Aéroport ne sera en aucun cas responsable en cas d'absence de réception d'une offre, d'impossibilité d'utilisation d'un service ou d'un avantage résultant du fait d'informations erronée(s), incomplète(s) ou obsolète(s).

Avant son adhésion, le Membre devra avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et de la Politique de Confidentialité du Programme, soit depuis l'Application, le Site Internet ou la Boutique en ligne, soit en Boutique partenaire.

A compter de la création de son compte de fidélité au Programme, le Membre peut bénéficier de l'intégralité des avantages et services du Programme dans les conditions décrites ci-dessous.



3.4. Informations liées au fonctionnement et à l'utilisation du Programme

Pour bénéficier des avantages décrits à l'article 5 des présentes Conditions Générales, le Membre doit :

- En Boutique partenaire : présenter sa Carte de Fidélité lors du paiement de ses achats de Produits éligibles. Etant précisé que le Membre qui n'aurait pu s'identifier lors d'un achat de Produits éligibles en Boutique partenaire dispose d'un délai de trente (30) jours après l'achat pour faire valoir ses droits d'acquisition des Points Extime en adressant une demande au service clients de Paris-Aéroport via le formulaire de contact disponible sur la Boutique en ligne, en joignant la photocopie du ticket de caisse correspondant à l'achat et d'une preuve d'identité. Paris-Aéroport se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande, notamment si celle-ci est hors délai, incomplète, ou concerne l'application a posteriori sur l'achat d'un avantage autre que l'acquisition des Points Extime (dont, mais sans s'y limiter, les avantages promotionnels visés à l'article 5.1 des Conditions Générales ou les Bons cadeaux visés à l'article 5.3.2 des Conditions Générales) ou que les achats ne concernent pas des Produits éligibles.

- Sur l'Application : se connecter à son compte de fidélité du Programme avec ses identifiants uniques (adresse email et mot de passe) avant de valider et payer sa réservation de Parking via le Service Réservation Parking ou valider sa conversion de Points Extime.

- Sur la Boutique en ligne : se connecter à son compte de fidélité du Programme avec ses identifiants uniques (adresse email et mot de passe) avant de valider et payer sa commande de Produits éligibles ou Services éligibles salons ou sa réservation de Parking via le Service Réservation Parking ou valider sa conversion de Points Extime.

- Sur le Site en marque blanche : renseigner l'adresse email liée à son compte de fidélité lors de ses Réservations de vols.

3.5. Communications.

Lors de la création de son compte de fidélité au Programme en Boutique partenaire, ou après son adhésion lorsque le Membre se rend en Boutique partenaire, son conseiller de vente peut lui proposer de recevoir des communications (emails, SMS et notifications) à caractère commercial. Le Membre reste libre d'accepter ou de refuser de recevoir ces communications commerciales de Paris-Aéroport et des Partenaires.

Lors de la création de son compte de fidélité au Programme sur la Boutique en ligne, le Membre a la possibilité d'accepter ou de refuser de recevoir des emails, SMS, notifications promotionnelles de la part de Paris-Aéroport et des Partenaires.

Tout Membre ne souhaitant plus recevoir des emails et/ou des SMS et/ou des notifications promotionnelles de la part de Paris-Aéroport et des Partenaires peut à tout moment choisir de ne plus recevoir ces communications en se désabonnant soit à partir de son Espace de fidélité soit en cliquant sur les liens prévus à cet effet dans les emails de communications commerciales.

Tout Membre ayant refusé de recevoir des communications commerciales de la part de Paris-Aéroport pourra néanmoins être amené à recevoir par email les informations inhérentes strictement nécessaires au bon fonctionnement du Programme. Si toutefois le Membre ne souhaitait pas recevoir ces informations strictement nécessaires au bon fonctionnement du Programme, celui-ci dispose de



la faculté de supprimer son compte de fidélité au Programme via l'Espace de fidélité.

4. Connexion

Afin de pouvoir pleinement bénéficier des fonctionnalités du Programme, le Membre doit disposer d'un accès Internet (et ce dans un débit suffisant).

Les coûts de connexion (téléphoniques ou non) au réseau Internet, le Site Internet, la Boutique en ligne, l'Application et le Site en marque blanche sont à la charge du Membre.

5. Avantages du Programme

Pour profiter des avantages du Programme, le Membre doit nécessairement : i) présenter sa Carte de Fidélité lors de ses achats dans les Boutiques partenaires ou ii) se connecter à son compte du Programme sur le Site Internet, l'Application ou la Boutique en ligne ou iii) renseigner l'adresse email liée à son compte de fidélité lors de ses Réservations de vols sur le Site en marque blanche. Aucun avantage ne pourra être accordé sans présentation de la Carte de Fidélité, connexion au compte du Programme, ou indication de l'adresse email liée au compte de fidélité. Par exception, le Membre pourra toutefois faire valoir ses droits dans les conditions visées à l'article 3.4 premier tiret des Conditions Générales.

Les achats et/ou réservations réalisés par le Membre dans les Boutiques partenaires, l'Application, le Site en marque blanche ou sur la Boutique en ligne devront être effectués exclusivement pour ses besoins propres. Le Membre s'interdit tout achat au profit de tiers ou encore toute revente auprès de tiers, particuliers ou professionnels.

Paris-Aéroport se réserve le droit de faire évoluer les avantages du Programme à tout moment. Paris-Aéroport se réserve également la faculté de proposer au Membre des offres ou avantages ponctuels. Le Membre peut consulter, sur son Espace de fidélité, l'ensemble des privilèges dont il bénéficie et leurs conditions d'application.

5.1. Avantages promotionnels

5.1.1 En Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free" :

- Lorsque le Membre a pour destination un pays ne donnant pas droit à la détaxe :

25% sur le second parfum : En Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free", pour les produits de la catégorie "parfums", le Membre bénéficie, lors du paiement en caisse, d'un avantage promotionnel de vingt-cinq pour cent (25%) sur le prix du produit de la catégorie "parfums" le moins cher des deux. Cette offre est valable dans la limite des stocks disponibles, pour l'achat simultané en Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free" de deux (2) produits de la catégorie "parfums" (incluant les coffrets de la catégorie "parfums"), n'incluant pas les

produits de la catégorie "parfums" exclusivement distribués en aéroport et identifiés comme tels en Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free". Le prix remisé est applicable sur le prix toutes taxes comprises (TTC) du produit de la catégorie "parfums" le moins cher des deux (2), lorsque le Membre a pour destination un pays ne donnant pas droit à la détaxe. Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours (notamment "Petit Prix"), mais cumulable avec i) la remise additionnelle "Rewards UE" de 16,67% détaillée à l'alinéa ci-dessous, ii) les avantages additionnels détaillés à l'article 5.2 des Conditions Générales et iii) les offres promotionnelles exceptionnelles (comme par exemple les offres de bienvenue lors de l'inscription du Membre au Programme, ou les promotions liées au voyage du Membre).

Remise additionnelle "Rewards UE" de 16,67% : En Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free", pour les produits de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages), le Membre bénéficie lors du paiement en caisse, d'un avantage promotionnel de 16,67% sur le prix TTC du produit de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages) lorsqu'il a pour destination un pays ne donnant pas droit à la détaxe. Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours (notamment "Petit Prix"), mais cumulable avec i) l'avantage promotionnel de 25% sur le second parfum détaillé à l'alinéa ci-dessus, ii) les avantages additionnels détaillés à l'article 5.2 des Conditions Générales et iii) les offres promotionnelles exceptionnelles (comme par exemple les offres de bienvenue lors de l'inscription du Membre au Programme, ou les promotions liées au voyage du Membre).

Il est précisé que, si le Membre cumule la présente remise additionnelle "Rewards UE" et l'avantage promotionnel de 25% sur le second parfum, alors la présente remise de 16,67% s'appliquera sur le produit de la catégorie "parfums" le plus cher des deux.

- **Lorsque le Membre a pour destination un pays tiers ouvrant droit à la détaxe :**

25% sur le second parfum : En Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free", pour les produits de la catégorie "parfums", le Membre bénéficie, lors du paiement en caisse, d'un avantage promotionnel de vingt-cinq pour cent (25%) sur le prix du produit de la catégorie "parfums" le moins cher des deux. Cette offre est valable dans la limite des stocks disponibles, pour l'achat simultané en Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free" de deux (2) produits de la catégorie "parfums" (incluant les coffrets de la catégorie "parfums"), n'incluant pas les produits de la catégorie "parfums" exclusivement distribués en aéroport et identifiés comme tels en Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free". Le prix remisé est applicable sur le prix hors taxes (HT) du produit de la catégorie "parfums" le moins cher des deux (2), lorsque le Membre a pour destination un pays tiers ouvrant droit à la détaxe. Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours (notamment "Petit Prix"), mais cumulable avec les avantages additionnels détaillés à l'article 5.2 des Conditions Générales et avec les offres promotionnelles exceptionnelles (comme par exemple les offres de bienvenue lors de l'inscription du Membre au Programme, ou les promotions liées au voyage du Membre).

5.1.2 Sur la Boutique en ligne pour les produits vendus par le Partenaire "Extime Duty Free Paris" :

- Lorsque le Membre a pour destination un pays ne donnant pas droit à la détaxe :

10 % sur les produits de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages) : Sur la Boutique en ligne, pour les produits de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages) vendus par le Partenaire "Extime Duty Free Paris", le Membre bénéficie d'un avantage promotionnel de dix pour cent (10%) dans les conditions détaillées ci-dessous.

À la suite de la connexion à son compte de fidélité du Programme sur la Boutique en ligne, cette remise sera proposée automatiquement au Membre lors de son achat sur la Boutique en ligne. Sur la Boutique en ligne, dans le cas où plusieurs promotions seraient applicables pour un même produit de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages), la promotion applicable sera celle la plus favorable au Membre. La réduction est applicable sur le prix toutes taxes comprises (TTC) du produit lorsque le Membre voyage à destination d'un pays ne donnant pas droit à la détaxe. Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours (notamment "Petit Prix"), mais cumulable avec **i)** la remise additionnelle "Rewards UE" de 16,67% détaillée à l'alinéa ci-dessous et **ii)** les avantages additionnels détaillés à l'article 5.2 des Conditions Générales .

Remise additionnelle "Rewards UE" de 16,67% : Sur la Boutique en ligne, pour les produits de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages) vendus par le Partenaire "Extime Duty Free Paris", le Membre bénéficie lors du paiement, d'un avantage promotionnel de 16,67% sur le prix toutes taxes comprises (TTC) du produit de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages) lorsqu'il a pour destination un pays ne donnant pas droit à la détaxe. Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours (notamment "Petit Prix"), mais cumulable avec **i)** l'avantage promotionnel de 10 % sur les produits de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages) détaillé aux deux alinéas ci-dessus et **ii)** les avantages additionnels détaillés à l'article 5.2 des Conditions Générales.

Lorsque le Membre a pour destination un pays tiers ouvrant droit à la détaxe :

10 % sur les produits de la catégorie beauté (parfums, soins et maquillages) : Sur la Boutique en ligne, pour les produits de la catégorie "beauté" (parfums, soins et maquillages) vendus par le Partenaire "Extime Duty Free Paris", le Membre bénéficie d'un avantage promotionnel de dix pour cent (10%) dans les conditions détaillées ci-dessous.

À la suite de la connexion à son compte de fidélité du Programme sur la Boutique en ligne, cette remise sera proposée automatiquement au Membre lors de son achat sur la Boutique en ligne. Dans le cas où plusieurs promotions seraient applicables pour un même produit de la catégorie beauté (parfums, soins et maquillages), la promotion applicable sera celle la plus favorable au Membre. La réduction est applicable sur le prix hors taxe (HT) du produit lorsque le Membre voyage à destination d'un pays tiers ouvrant droit à la détaxe. Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours (notamment "Petit Prix"), mais cumulable avec les avantages additionnels détaillés à l'article 5.2 des Conditions Générales.

5.1.3 Autres avantages promotionnels

Le Membre bénéficie de tarifs Membre web sur ses réservations de Services éligibles salons vendus par le Partenaire "Paris Lounge Network" sur la boutique en ligne :



- **Sur les terminaux 1, 2B, 2D de l'aéroport Paris-Charles De Gaulle :**
 - Accès lounge adulte : 95€ TTC au lieu de 110€ TTC ;
 - Accès lounge adulte + douche : 115€ TTC au lieu de 132€ TTC ;
 - Accès lounge enfant : 47,50€ TTC au lieu de 55€ TTC ;
 - Accès lounge enfant + douche : 67,50€ TTC au lieu de 77€ TTC.
- **Sur le terminal 4 de l'aéroport Paris-Orly :**
 - Accès lounge adulte : 72€ TTC au lieu de 80€ TTC ;
 - Accès lounge adulte + douche : 92€ TTC au lieu de 102€ TTC ;
 - Accès lounge enfant : 35€ TTC au lieu de 40€ TTC ;
 - Accès lounge enfant + douche : 55€ TTC au lieu de 62€ TTC.

Ces tarifs Membre sont applicables pour toute réservation de Services éligibles salons sur la Boutique en ligne, et dès l'inscription du membre suite à sa connexion à son compte sur la Boutique en ligne. Ces tarifs sont cumulables avec d'autres réductions éventuellement applicables.

Le Membre bénéficie également d'un avantage promotionnel de dix pour cent (10%), en Boutique partenaire sous enseigne "Bag Wrap", sur tous les services de filmage bagages, de suivi bagages, d'assurance bagages et sur les accessoires. Cette réduction n'est pas cumuleable avec d'autres réductions éventuellement proposées dans la Boutique partenaire "Bag Wrap" et est applicable sur le prix hors taxes (HT). Dans le cas où plusieurs promotions seraient applicables (dont l'avantage promotionnel visé au présent paragraphe) pour un même produit ou services, la promotion applicable sera celle la plus favorable au Membre.

5.2. Avantages additionnels

Du fait de son adhésion au Programme, le Membre bénéficie des avantages additionnels suivants :

- Cumuler et convertir des Points Extime dont les conditions figurants à l'article 5.3 des Conditions Générales ;
- Accès exclusif à la Boutique en ligne ;
- Bénéficier d'offres promotionnelles exceptionnelles réservées aux Membres au cours de temps forts saisonniers au sein des Boutiques partenaires et/ou sur la Boutique en ligne et/ou l'Application et/ou le Site en marque blanche. Les modalités de ces offres seront détaillées dans les communications relatives à chaque temps fort concerné.

5.3. Cumul et utilisation des Points Extime

L'acquisition et l'utilisation des Points Extime du Membre ne peut se faire qu'en Boutique(s) partenaire(s), sur la Boutique en ligne, le Site en marque blanche et l'Application.

5.3.1 Acquisition des Points Extime

L'acquisition des Points Extime se fait au fur et à mesure des achats de Produits éligibles, de Services éligibles salons, de Réservations de vols, ou les réservations de Parking via le Service Réservation Parking que réalise le Membre au sein des Boutiques partenaires, sur la Boutique en ligne, le Site en marque blanche ou l'Application.

L'acquisition des Points Extime peut également se faire lorsque le Membre réalise, sur le site du Partenaire Accor, une conversion de points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor en Points Extime.



Les Points Extime sont crédités :

- Pour les achats en Boutiques partenaires : le soir même avant minuit après l'achat des Produits éligibles ;
- Pour les réservations de Services éligibles salons et les commandes de Produits éligibles effectuées sur la Boutique en ligne par le Membre : immédiatement après avoir récupéré sa commande au comptoir du Partenaire pour les Produits éligibles, ou au moment de la confirmation de la réservation pour les Services éligibles salons ;
- Pour le Service Réservation Parking : le soir même avant minuit après la sortie effective du Parking ;
- Pour les Réservations de vols : dans les soixante-douze (72) heures maximums après la confirmation de l'achat.
- Pour les conversions de points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor en Points Extime : dans les quarante-huit (48) heures après la confirmation, par le Partenaire Accor, de la conversion de points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor en Points Extime.

La valeur des Points Extime obtenus pour les achats de Produits éligibles réalisés par le Membre dans les Boutiques Partenaires et sur la Boutique en ligne est la suivante :

- Un (1) euro hors taxes (HT) équivalant à un (1) Point Extime. Le cumul est automatique sur le total net.

La valeur des Points Extime obtenus pour les réservations de Parking, réalisées par Membre via le Service Réservation Parking sur la Boutique en ligne et l'Application, est la suivante :

- Un (1) euro hors taxes (HT) équivalant à un (1) Point Extime. Le cumul est automatique sur le total net.

La valeur des Points Extime obtenus pour l'achat de Services éligibles salons, réalisées par Membre via la Boutique en ligne :

- Un (1) euro hors taxes (HT) équivalant à un (1) Point Extime. Le cumul est automatique sur le total net.

La valeur des Points Extime obtenus pour les Réservations de vols sur le Site en marque blanche réalisées par le Membre et dont l'adresse email associée à la Réservation de vol est identique à l'adresse email liée au compte de fidélité est la suivante :

- Un (1) euro hors taxes (HT) et hors surcharge carburant équivalant à un (1) Point Extime. Le cumul est automatique sur le total net.

Si le montant total hors taxes (HT) payé par le Membre contient une décimale, les barèmes d'acquisition de Points Extime seront appliqués selon les règles d'arrondis suivantes :

- Si la partie décimale du montant total hors taxes (et, si concerné, hors surcharge carburant) payé par le Membre est strictement supérieure à 0,50€, Paris-Aéroport appliquera l'arrondi supérieur lors de la conversion en Points Extime. Exemple : 118,89€ HT => 119 Points Extime.
- Si la partie décimale du montant total hors taxes (et, si concerné, hors surcharge carburant) payé par le Membre est inférieure ou égale à 0,50€, Paris-Aéroport



appliquera l'arrondi inférieur lors de la conversion en Points Extime. Exemple : 118,34€ HT => 118 Points Extime.

La valeur des Points Extime obtenus suite à la conversion de points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor en Points Extime est la suivante :

- 2000 points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor équivalant à 800 Points Extime. La conversion de points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor en Points Extime se fait par tranches de 2000 points Reward ALL. Il est expressément rappelé au Membre que les conditions et modalités de la conversion de points Reward du programme de fidélité du Partenaire ALL Accor en Points Extime sont soumises aux **Conditions Générales d'Adhésion du programme ALL Accor**. Le Membre est invité à consulter lesdites **Conditions Générales d'Adhésion du programme ALL Accor** disponibles au lien suivant : <https://all.accor.com/a/fr/loyalty-program/legal/terms-and-conditions.html>

Si le Membre a cumulé des Points de fidélité My Paris Aéroport avant le 03 avril 2023, sa Cagnotte de Points reste inchangée à la suite du lancement du Programme. Ses Points My Paris Aéroport sont automatiquement repris à l'identique dans le Programme et leur date d'expiration reste inchangée.

5.3.2 Conditions d'utilisation des Points Extime

Lorsque le Membre atteint un seuil de Points Extime minimum, il peut choisir d'utiliser ses Points Extime pour bénéficier d'un Bon cadeau (assimilable à une réduction) ou d'une conversion de Points Extime, selon le barème suivant :

- Deux cents (200) Points Extime cumulés par le Membre donnent droit à un Bon cadeau de deux (2) euros hors taxes (HT) sur les achats de Produits éligibles dans les Boutiques du Partenaire ETEP Opérations SNC (sous enseignes "RELAY", "Air de Paris", "Travel and co", "Discover Paris") ou sur les achats de Produits éligibles chez le partenaire ETEP Opérations SNC sur la Boutique en ligne. L'utilisation des Points Extime chez le partenaire ETEP Opérations SNC se fait par tranches de 200 Points Extime.
- Quatre cents (400) Points Extime cumulés par le Membre donnent droit à un Bon cadeau de huit (8) euros hors taxes (HT) sur les achats de Produits éligibles dans les Boutiques du Partenaire Extime Duty Free Paris (sous enseigne "Extime Duty Free") ou sur les achats de Produits éligibles chez le Partenaire Extime Duty Free Paris sur la Boutique en ligne. L'utilisation des Points Extime chez le partenaire Extime Duty Free Paris se fait par tranches de 400 Points Extime.
- Quatre cents (400) Points Extime cumulés par le Membre donnent droit à un Bon cadeau de dix (10) euros hors taxes (HT) sur les réservations de Parking, via le Service Réservation Parking vendues en ligne sur la Boutique en ligne ou l'Application. L'utilisation des Points Extime sur les réservations de Parking, via le Service Réservation Parking vendues en ligne sur la Boutique en ligne ou l'Application se fait par tranches de 400 Points Extime.
- Quatre cents (400) Points Extime cumulés par le Membre donnent droit à un Bon cadeau de huit (8) euros hors taxes (HT) sur les Services éligibles salons vendus en ligne par le Partenaire Paris Lounge Network sur la Boutique en ligne. L'utilisation des



Points Extime chez le partenaire Paris Lounge Network se fait par tranches de 400 Points Extime.

- Quatre cents (400) Points Extime cumulés par le Membre donnent droit à une conversion en Bon cadeau de douze (12) euros hors taxes et hors surcharge carburant sur les Réservations de vols. La conversion de Points Extime en Bon cadeau du Partenaire MisterFly se fait par tranches de 400 Points Extime. Les modalités de conversion des Points Extime en Bon cadeau du Partenaire MisterFly sont détaillées ci-dessous.

- Quatre cents (400) Points Extime cumulés par le Membre donnent droit à une conversion en points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor. La conversion de Points Extime en points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor se fait par tranches de 400 Points Extime. Les modalités de conversion des Points Extime en points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor sont détaillées ci-dessous.

L'utilisation des Points Extime est soumise à différentes conditions :

1) Sur la Boutique en ligne :

- a. Si le panier d'achat est "**non mixte**" (c'est-à-dire, si la totalité du panier d'achat du Membre contient exclusivement des produits vendus par le Partenaire Extime Duty Free Paris ou par le Partenaire ETEP Operations SNC ou des Services éligibles salons vendus par le Partenaire Paris Lounge Network ou des réservations de Parking exclusivement sur une seule et même Plateforme vendues par Paris-Aéroport sur la Boutique en ligne), alors le Bon cadeau est utilisable sur la valeur totale de son panier d'achat. Toutefois, si le panier d'achat est "**mixte**" (c'est-à-dire si le panier d'achat du Membre contient à la fois des produits vendus par le Partenaire Extime Duty Free Paris et/ou des produits vendus par le Partenaire ETEP Operations SNC et/ou des Services éligibles salons vendus par le Partenaire Paris Lounge Network et/ou des réservations de Parkings sur une ou plusieurs Plateformes sur la Boutique en ligne), alors le Bon cadeau est utilisable uniquement sur la valeur totale cumulée des produits vendus par le Partenaire Extime Duty Free Paris ou par le Partenaire ETEP Operations SNC, ou des Services éligibles salons vendus par le Partenaire Paris Lounge Network, ou pour des ou une réservation de Parking d'une Plateforme.
- b. Dans le cas d'un panier d'achat "**mixte**" (tel que défini ci-dessus), le Membre sélectionne, à son choix, le Partenaire Extime Duty Free Paris ou le Partenaire ETEP Operations SNC ou le Partenaire Paris Lounge Network ou la Plateforme chez lequel/laquelle il souhaite appliquer son Bon cadeau. L'utilisation des Points Extime est immédiate. D'autre part, dans le cas d'un panier d'achat "**mixte**" sur la Boutique en ligne, tel que défini ci-dessus, seul un Bon cadeau peut être utilisé par le Membre sur son panier d'achat. Ainsi, les bons cadeaux ne sont pas cumulables sur un panier d'achat "**mixte**" sur la Boutique en ligne et l'utilisation du Bon cadeau se limite à un Bon cadeau appliqué sur la valeur totale cumulée des produits ou services d'un seul des vendeurs de la Boutique en ligne choisi par le Membre.
- c. Pour une conversion de Points Extime en points Reward ALL du programme de fidélité Accor : un (1) Point Extime équivaut à un (1) Point Reward du programme de fidélité du Partenaire Accor. L'utilisation des Points Extime est immédiate. La demande de conversion de Points Extime en points Reward ALL du programme de fidélité Accor que le



Membre peut effectuer est limitée à huit cents (800) points sur vingt-quatre (24) heures glissantes. La conversion des Points Extime en Points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor est soumise à l'acceptation préalable du Partenaire Accor. La demande de conversion en points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor doit être effectuée par le Membre sur son Espace de fidélité. Le délai de confirmation du Partenaire Accor est de soixante-douze (72) heures à compter de la demande de conversion faite par le Membre. En l'absence d'acceptation de la conversion ou en cas de rejet du Partenaire Accor, les Points Extime du Membre seront recrédité dans sa Cagnotte. Pour en savoir plus sur le programme de fidélité du Partenaire Accor, le Membre est invité à consulter les conditions générales applicables audit programme.

- d. Pour une conversion de Points Extime en Bon cadeau du Partenaire MisterFly : quatre cents (400) Points Extime équivalent à une réduction de douze (12) euros hors taxes (HT) et hors surcharge carburant. L'utilisation des Points Extime est immédiate. Le nombre de Points Extime maximum utilisables lors d'une seule conversion est de 1200 Points Extime pour un montant de réduction équivalent à trente-six (36) euros HT et hors surcharge carburant. Une fois la demande de conversion enregistrée, le Membre recevra par email un code promotionnel à renseigner lors de sa Réservation de vol. Il est précisé que les codes promotionnels sont utilisables uniquement pour des Réservations de vols et à l'exclusion de toute autre catégorie (dont la catégorie hôtel, séjours, location de voitures). Par ailleurs, le Membre est invité à consulter l'ensemble des conditions d'utilisation propres à chaque code promotionnel figurant dans l'email transmis par Paris-Aéroport. Par ailleurs, le Membre est invité à consulter les conditions générales de vente et d'utilisation applicables au Site en marque blanche. L'utilisation du code promotionnel (issu de la conversion des Points Extime) se fait **en une seule fois** pour l'intégralité de sa valeur.

2) Sur l'Application :

- a. Pour une réservation de Parking : le Bon cadeau est utilisable sur la valeur totale de son panier d'achat sur l'Application. L'utilisation des Points Extime est immédiate.
- b. Pour une conversion de Points Extime en points Reward ALL du programme de fidélité Accor : un (1) Point Extime équivaut à un (1) Point Reward du programme de fidélité du Partenaire Accor. L'utilisation des Points Extime est immédiate. La demande de conversion de Points Extime en points Reward ALL du programme de fidélité Accor que le Membre peut effectuer est limitée à huit cents (800) points sur vingt-quatre (24) heures glissantes. La conversion des Points Extime en Points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor est soumise à l'acceptation préalable du Partenaire Accor. La demande de conversion en points Reward ALL du programme de fidélité du Partenaire Accor doit être effectuée par le Membre sur son Espace de fidélité. Le délai de confirmation du Partenaire Accor est de soixante-douze (72) heures à compter de la demande de conversion faite par le Membre. En l'absence d'acceptation de la conversion ou en cas de rejet du Partenaire Accor, les Points Extime du Membre seront recrédité dans sa Cagnotte. Pour en savoir plus sur le programme de fidélité du Partenaire Accor, le Membre est invité à consulter les conditions générales applicables audit programme.

3) A l'Aéroport :

- a. Pour des achats de Produits éligibles en Boutique partenaire sous enseigne "Extime Duty Free", "RELAY", "Air de Paris", "Travel and co", "Discover Paris" : le Bon cadeau est utilisable sur la valeur totale d'achat des Produits éligibles. L'utilisation des Points Extime est immédiate.

Pour les situations décrites ci-dessus (utilisation des deux cents (200) ou quatre cents (400) Points Extime cumulés donnant droit à des bons cadeaux assimilables à une réduction : **i)** de deux (2) euros hors taxe (HT) sur les achats de Produits éligibles dans les Boutiques du partenaire ETEP Opérations SNC (sous enseignes "RELAY" ou "Air de Paris" ou "Travel and co" ou "Discover Paris") ou sur les achats de Produits éligibles du Partenaire ETEP Opérations SNC sur la Boutique en ligne ou **ii)** de huit (8) euros hors taxes (HT) sur les achats de Produits éligibles dans les Boutiques du Partenaire Extime Duty Free Paris (sous enseigne "Extime Duty Free Paris") ou sur les achats de Produits éligibles du Partenaire Extime Duty Free Paris sur la Boutique en ligne ou sur les achats de Services éligibles salons du Partenaire Paris Lounge Network sur la Boutique en ligne ou **iii)** de dix (10) euros hors taxes (HT) sur les réservations de Parking via le Service Réservation de Parking vendus en ligne sur la Boutique en ligne ou l'Application), **afin d'éviter un éventuel solde négatif** de Points Extime du Membre, l'utilisation maximale des Points Extime détenus par le Membre se fait selon une méthode de calcul déterminée par un système automatique. A ce titre, ledit système fixe le montant maximum de Points Extime que le Membre peut utiliser sur ses achats dans les Boutiques partenaires, la Boutique en ligne ou l'Application. Le Membre n'a dès lors pas la possibilité de fixer par lui-même le nombre de Points Extime qui peuvent être utilisés. Le Membre reste toutefois pleinement libre d'utiliser ou non ses Points Extime sur ses achats.

Lorsque le Membre choisi d'utiliser ses Points Extime, ses Points Extime **les plus anciens** seront débités en priorité de sa Cagnotte.

Chez le partenaire Extime Duty Free Paris : le Bon cadeau de huit (8) euros HT (issu de l'utilisation des Points Extime), est cumulable avec toutes promotions ou réductions applicables chez le Partenaire. Le Bon cadeau (issu de l'utilisation des Points Extime) est également **cumulable avec l'avantage promotionnel** de dix pour cent (10%) sur tous les produits de la catégorie beauté (parfums, soins et maquillages) décrite à l'article 5.1 des Conditions Générales.

Chez le partenaire ETEP Opérations SNC : le Bon cadeau de deux (2) euros hors taxe (HT) (issu de l'utilisation des Points Extime), ou le Bon cadeau d'une valeur supérieure (issu de l'utilisation des Points Extime), est **cumulable avec toutes les promotions ou réductions applicables** chez le Partenaire.

Chez le partenaire Paris Lounge Network : le Bon cadeau de huit (8) euros HT (issu de l'utilisation des Points Extime), ou le Bon cadeau d'une valeur supérieure (issu de l'utilisation des Points Extime), est **cumulable avec toutes les promotions ou réductions applicables** chez le Partenaire.

Concernant les réservations de Parking réalisées via le Service Réservation Parking sur la Boutique en ligne ou sur l'Application, le Bon cadeau de dix (10) euros HT (issu de l'utilisation des Points Extime), ou le Bon cadeau d'une valeur supérieure (issu de l'utilisation des Points Extime), est **cumulable avec toutes les promotions ou réductions applicables sur les réservations de Parking** réalisées via le Service de Réservation Parking sur la Boutique en ligne ou sur l'Application.



L'utilisation d'un Bon cadeau se fait **en une seule fois** et pour l'intégralité de sa valeur chez un seul Partenaire. Ainsi, pour les achats en Aéroport, le Bon cadeau ne peut être utilisé qu'en **une seule fois et uniquement dans une Boutique partenaire**. Concernant les achats sur la Boutique en ligne ou sur l'Application, le Bon cadeau ne peut être utilisé qu'en **une seule fois et uniquement chez un Partenaire**.

L'utilisation du Bon cadeau ne peut par conséquent pas se faire en plusieurs fois : i) en Aéroport : dans une ou plusieurs Boutiques partenaires et ii) sur la Boutique en ligne : chez un ou plusieurs Partenaires.

Les Points Extime sont **strictement personnels** et ne peuvent pas être transférés à un autre Membre ou plus généralement à tout tiers. Les Points Extime ne peuvent également pas être utilisés au profit d'un autre Membre ou plus généralement au profit de tout tiers.

Le nombre de Points Extime que le Membre peut utiliser en vingt-quatre (24) heures glissantes est **plafonné à cinq mille (5000) Points Extime**. Les dispositions prévues au présent paragraphe s'appliquent également aux Points Extime obtenus par le Membre dans le cadre des réservations Parkings effectuées via le Service Réservation Parking. Dans le cas où le Membre utilise ses Points Extime lors de la conversion en points Reward ALL du programme de fidélité Accor (tel que prévu à l'article 5.3.2 point 1c des Conditions Générales), il est précisé que le plafond des cinq mille (5000) Points Extime s'applique. Ainsi, le nombre de Points Extime utilisés lors de cette conversion viendra s'imputer sur ce plafond de cinq mille (5000) Points Extime. Par ailleurs, dans le cas où le Membre utilise ses Points Extime lors de la conversion en Bon cadeau du Partenaire MisterFly (tel que prévu à l'article 5.3.2 point 1d des Conditions Générales), il est précisé que le plafond des cinq mille (5000) Points Extime s'applique. Ainsi, le nombre de Points Extime utilisés lors de cette conversion viendra s'imputer sur ce plafond de cinq mille (5000) Points Extime.

Les Points Extime sont strictement personnels et ne peuvent pas être transférés à un autre Membre ou plus généralement à tout tiers. Les Points Extime ne peuvent également pas être utilisés au profit d'un autre Membre ou plus généralement au profit de tout tiers.

5.3.3 Détail du total des Points Extime

Le Membre peut connaître le solde de ses Points Extime depuis son Espace de fidélité, via le Site Internet ou la Boutique en Ligne, ou dans certaines des Boutiques partenaires dotées de l'outil dédié mis à disposition par Paris-Aéroport, en communiquant au conseiller de vente habilité à utiliser cet outil : son nom, son prénom ou son adresse email utilisée pour adhérer au Programme.

Le détail des Points Extime dont dispose le Membre est présenté à titre indicatif et sous réserve de modification ou de mise à jour.

Toute réclamation ou demande particulière relative au solde des Points Extime devra être adressée par le Membre à Paris-Aéroport par courrier électronique via le formulaire de contact accessible depuis son Espace de fidélité. Au regard des conclusions des vérifications que Paris-Aéroport diligentera, Paris-Aéroport aura, le cas échéant, la faculté de recréditer ou non le compte de fidélité du Programme du nombre de Points Extime objet de la réclamation ou de la demande particulière.

5.3.4 Date limite de validité des Points Extime

- Les Points Extime acquis à la suite d'un achat réalisé avant le 03 avril 2023, suivent la règle d'expiration suivante :



Les Points Extime acquis avant le 03 avril 2023 est valable jusqu'au 31 décembre de l'année N+2 suivant la date d'adhésion du Membre au Programme. Passé cette échéance, son solde de Points Extime acquis avant le 03 avril 2023 sera mis à zéro (0).

A compter du 03 avril 2023, la règle d'expiration des Points Extime (obtenus après le 03 avril 2023) applicable est celle indiquée ci-dessous.

- Les Points Extime acquis à la suite d'un achat réalisé après le 03 avril 2023 suivent la règle d'expiration suivante :

Les Points Extime cumulés par le Membre au cours de l'année N (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) expirent à la date du 31 décembre de l'année N+2. Passé cette échéance, les Points Extime cumulés lors de l'année N que le Membre n'aurait pas utilisés seront perdus.

Lorsque le Membre choisi d'utiliser ses Points Extime, ses Points Extime les plus anciens seront débités en priorité de sa Cagnotte.

Le Membre peut consulter sur son Espace de fidélité le nombre de Points Extime qui seront supprimés si non-utilisés à la fin de chaque année.

5.3.5 Remboursement des Points Extime

En cas de remboursement d'un achat en Boutiques partenaires, sur la Boutique en ligne, sur le Site en marque blanche ou sur l'Application, les Points Extime obtenus sur cet achat seront débités sur le solde du compte de fidélité au Programme.

Si le Membre a utilisé des Points Extime du solde du compte de fidélité au Programme pour ses achats en Boutiques partenaires, sur la boutique en ligne ou l'Application, ils lui seront remboursés.

Si le Membre a utilisé des Points Extime du solde du compte de fidélité pour obtenir un bon de réduction MisterFly qu'il a ensuite utilisé sur le Site en marque blanche, les Points Extime utilisés seront définitivement débités de son solde du compte de fidélité au Programme et le bon de réduction Misterfly utilisé sera définitivement perdu et ne pourra pas être réactivé.

Si le Membre a réservé et payé un Parking en utilisant le Service Réservation Parking depuis la Boutique en ligne ou l'Application avec des Points Extime de son solde de Points Extime et qu'il annule sa réservation de Parking au moins six (6) heures avant la date et l'heure prévisionnelles d'entrée dans le Parking, alors ses Points Extime utilisés lors de ladite réservation de Parking lui seront recrédité. Toutefois, si le Membre n'a pas annulé sa réservation de Parking dans ce délai, alors ses Points Extime utilisés lors de ladite réservation de Parking ne lui seront pas recrédité.

5.4 Exclusion des ventes privées dédiées au Personnel de Paris-Aéroport

Le Programme n'est pas applicable aux vente-privées proposées par le Partenaire Extime Duty Free Paris au Personnel aéroportuaire (étant entendu comme les ventes privées dédiées au Personnel aéroportuaire accessibles soit via la Boutique en ligne soit dans les boutiques du Partenaire Extime Duty Free Paris situées en zone publique de l'Aéroport).

Le Programme étant distinct des ventes privées du Partenaire Extime Duty Free Paris, un membre du Personnel aéroportuaire ne peut se prévaloir d'aucune réduction (dont l'avantage promotionnel de dix pour cent (10%) visé à l'article 5.1 des



présentes Conditions Générales) ou d'aucun avantage ou tout autre droit au titre des Conditions Générales afin de les faire appliquer à ses achats lors des ventes privées du Partenaire Extime Duty Free Paris.

Toutefois, dans le cadre de temps forts saisonniers, le Partenaire Extime Duty Free Paris pourra éventuellement proposer des offres promotionnelles exceptionnelles réservées aux Membres déclarés Personnel aéroportuaire. Les modalités de ces offres seront détaillées dans les communications relatives à chaque temps fort concerné.

6. Prévention de la fraude

Le compte de fidélité au Programme du Membre, la Carte de Fidélité sont strictement personnels.

Les avantages dont bénéficient le Membre au titre du Programme ne peuvent pas être transmis à un autre Membre ou un tiers de quelque manière ou forme que ce soit (dont la vente de ces avantages à un autre Membre ou un tiers).

En cas de suspicion(s) de fraude, le compte de fidélité au Programme du Membre pourra être suspendu immédiatement. Des investigations pourront être réalisées sur les historiques d'achats d'un Membre afin de mettre en évidence des fraudes dans les délais légaux de prescription.

En cas de fraude, Paris-Aéroport se réserve le droit de procéder immédiatement à la suspension et/ou à la fermeture du compte du Membre. Le Membre sera informé de la suspension et/ou de la fermeture de son compte de fidélité au Programme.

7. Contact

Le service client de Paris-Aéroport répond aux demandes d'informations sur le Programme et son fonctionnement, aux réclamations et aux problèmes techniques.

Un formulaire de réclamation prérempli est disponible sur la Boutique en ligne. Il permet au Membre de joindre des justificatifs le cas échéant.

Le service client de Paris-Aéroport est également joignable par téléphone au 3950 du lundi au samedi de 8h à 20h (0,35€TTC la minute depuis un poste fixe en France métropolitaine, surcoût éventuel lié à votre opérateur non compris).

8. Données à caractère personnel

Toutes les informations personnelles communiquées par le Membre lors de son adhésion, et au cours de l'utilisation du Programme, seront utilisées par Paris-Aéroport dans le respect des lois et règlements en vigueur relatifs à la protection de la vie privée, et pour les seules finalités prévues dans les présentes Conditions Générales.

La politique de protection des données personnelles applicable a pour objectif d'informer le Membre sur ses droits ainsi que sur les mesures mises en place par Paris-Aéroport pour veiller au respect de ses données à caractère personnel lors de l'utilisation du Programme.

9. Responsabilité

Paris-Aéroport est exonéré de toute responsabilité pour toutes les conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies ou dysfonctionnements de la Carte de Fidélité, du compte de fidélité au Programme du Membre, l'Application, du Site en marque blanche, de la Boutique en ligne et ce qu'elles que soient leurs causes.

Tout ou partie des avantages et des services du Programme, ainsi que les modalités d'utilisation et de validité, peuvent être modifiées à tout moment unilatéralement par Paris-Aéroport, sans préavis, sans qu'aucune réclamation, ni indemnisation de quelque nature que ce soit, ne puisse être exigée ni par le Membre, ou par tout tiers. Tout changement apporté sera effectif immédiatement suite à l'ajout dans les présentes Conditions Générales.

10. Conditions et procédures de suspension ou de suppression du compte

10.1. A l'initiative du Membre.

Le Membre peut décider à tout moment de supprimer son compte depuis son Espace de fidélité.

10.2. A l'initiative de Paris-Aéroport.

Toute utilisation détournée, abusive ou frauduleuse du Programme, toute falsification des informations transmises à Paris-Aéroport ou à ses Partenaires, tout comportement préjudiciable aux intérêts de Paris-Aéroport ou de ses Partenaires, par le Membre ou par tout tiers agissant pour le compte du Membre, et plus largement toute utilisation du Programme non conforme aux présentes Conditions Générales pourra, à la discrétion de Paris-Aéroport :

- Entraîner la suspension temporaire de son compte de fidélité au Programme pour une période librement définie par Paris-Aéroport ;
- Entraîner la suppression du compte de fidélité au Programme, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Membre à quelque titre que ce soit. Tel sera notamment le cas du compte de fidélité d'un Membre qui n'aurait eu aucune activité pendant trois (3) ans (qui n'utilise pas sa Carte de Fidélité ou qui ne se connecte pas à son compte de fidélité au Programme via la Boutique en ligne ou l'Application, etc.).

10.3. Effets de la suspension ou de la suppression du compte du Membre.

Pendant la période de suspension, le Membre ne pourra ni bénéficier des fonctionnalités du Programme et ni bénéficier des avantages du Programme.

La suppression du compte de fidélité au Programme fait perdre au Membre le bénéfice de toutes les fonctionnalités du Programme et le bénéfice des avantages du Programme. Aucune indemnité ne peut être réclamée par le Membre à ce titre.

11. Obligations légales et réglementaires

Paris-Aéroport n'est pas responsable des achats réalisés par le Membre, ni de l'application des éventuels droits et taxes douanières susceptibles d'être exigibles à l'arrivée dans le pays de destination.

Il est précisé que Paris-Aéroport, n'étant pas vendeur des produits que le Membre pourrait acheter dans le cadre du Programme, ne peut voir sa responsabilité engagée à ce titre. Préalablement à tout achat, le Membre est invité à consulter les Conditions Générales de Vente du Partenaire concerné.

Par ailleurs, Paris-Aéroport se réserve le droit de ne pas accepter un potentiel Membre ou d'exclure un Membre qui ne respecterait pas ou contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires françaises et de l'Union européenne relatives aux mesures restrictives applicables à la Russie.

12. Mise à jour des Conditions Générales

Les Conditions Générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

13. Contentieux

13.1 Médiation

Conformément à l'alinéa premier de l'article L.612-1 du Code de la consommation le Membre : « [...] a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. »

En cas de litige avec Paris Aéroport, sans que cela ne constitue une obligation préalable à la saisine du juge, le Membre peut contacter le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

L'Association Médiation Tourisme et Voyage

- Site internet : <https://www.mtv.travel> ;
- Saisine par voie postale :

MTV – MEDIATION TOURISME VOYAGE

Service dépôt des saisines

CS 30958

75383

PARIS CEDEX 08

- Saisine en ligne : <https://www.mtv.travel/saisir-le-mediateur/>.

En cas de litige avec Paris Aéroport, sans que cela ne constitue une obligation préalable à la saisine du juge, le Membre peut également saisir les organismes de règlement des litiges répertoriés par la Commission européenne sur le site Internet suivant : <https://consumer-redress.ec.europa.eu/dispute-resolution-bodies>.

13.2 Loi applicable et Juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.



En cas de litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes Conditions Générales, les Parties tenteront de trouver un accord amiable.

A défaut d'accord amiable, la Partie la plus diligente pourra saisir le Tribunal territorialement compétent.



ANNEXE 1 : LISTE DES PARTENAIRES DU PROGRAMME

Les Partenaires du Programme sont :

- Extime Duty Free Paris ;
- Accor ;
- Excess Baggage Company France ;
- ETEP Opérations SNC ;
- Misterfly ;
- Paris Lounge Network.